

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Janvier 2017 à 19h30

Membres en exercice : 21

Etaient présents : Amandine ACHARD-ROYER / Monique AUBERT / Guy BARNEAUD / Nicole BOUCHACOURT / Marc CHARBONNIER / Stéphane CLERJON / Sandrine ENGELBERT / Pierre-Michel ESTRAYER / Joël GALLICE / Odile GHELAB / Annaïck GOYARD / Gaël GUIBAUD / Guy KLETTY / Roger MASSE / Gérard MICHEL / Mickaël RAYNAUD / René TRERIEUX / Jean-Michel TRON.

Absents excusés : Martine COMBE procuration à Guy KLETTY / Line AILLAUD / Olivier MARTIN

Président : Jean-Michel TRON

Secrétaire de séance Gaël GUIBAUD

1-Indemnités de fonction des élus

L'indemnité du Maire s'élèvera à 31% de l'indice brut mensuel 1015 majoré 821. Le Maire délégué de la Bréole percevra une indemnité égale à 9% de l'indice 1015, le maire délégué de Saint Vincent les Forts percevra une indemnité égale à 17% de l'indice 1015. Les 6 adjoints seront indemnisés selon ce même indice à 8.25%. Il est précisé que ces indemnités sont prévues pour couvrir les frais des élus dans l'exercice de leur fonction, sauf déplacement exceptionnel et long. Seuls les conseillers municipaux pourront prétendre à remboursement de frais de déplacement. Adopté à 18 voix pour et 1 abstention.

2-Délégations au maire

Le conseil municipal donne plusieurs délégations au Maire pour assurer le fonctionnement quotidien de la commune.

3- Dématérialisation des actes

Le conseil municipal décide :

- de la mise en œuvre d'un dispositif de télétransmission des actes à la Préfecture dans des conditions fixées par arrêté du Ministre de l'Intérieur.
- de la mise en œuvre d'un dispositif de dématérialisation des données de la paye avec le trésor et la mise en œuvre de DUCS-EDI avec l'U.R.S.S.A.F. et Pôle emploi.
- de la mise en œuvre de dispositifs de télétransmission de certaines données (conformément aux textes en vigueur) à la Direction générale des Impôts ou encore à l'I.N.S.E.E ou la Préfecture.
- de charger le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces décisions avec l'aide du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. dont la commune est membre.
- de signer les conventions afférentes avec les administrations concernées : Préfecture, Trésor Public, INSEE, URSSAF, ...

4- Tarifs de la location des salles polyvalentes.

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire d'harmoniser les tarifs des locations des salles polyvalentes de La Bréole et Saint Vincent les Forts.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

- 40 € par jour de location,
- 300 € de caution en cas de dégât matériel,
- 50 € de caution si le ménage n'a pas été fait,
- Gratuit pour les associations.

5- Participation pour la protection sociale des agents.

Le conseil décide de participer à hauteur de 15 € par agent (au prorata d'une base de travail hebdomadaire de 35/35 heures) dans le domaine de la santé et de la prévoyance.

6- Adhésion au Service Intercommunal de Médecine Professionnelle

Cette adhésion concerne l'ensemble des agents de la collectivité pour les visites médicales. Adhésion de la commune à partir du 1^{er} Janvier 2017.

7- Adhésion au Service hygiène et sécurité.

Le centre de gestion met à disposition de la collectivité, en tant que besoin, un conseiller en hygiène et sécurité qui peut intervenir dans divers domaines. La commune décide d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2017.

8- Validation du tableau des emplois.

Suite à la fusion des deux communes et à la dissolution de la Communauté de Communes Ubaye-Serre-Ponçon, il est nécessaire de régulariser le tableau des effectifs de la collectivité selon le tableau ci-dessous.

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	DHT	NOMBRE D'EMPLOIS	GRADE OUVERTS
ADM	Adjoint Administratif Territoriaux	35	2	TOUS GRADES DU CADRE D'EMPLOI
ADM	Adjoint Administratif Territoriaux	32	1	
SOC	Agent Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	30,25	1	
TECH	Adjoints Techniques Territoriaux	35	5	
TECH	Adjoints Techniques Territoriaux	24	1	
TECH	Adjoints Techniques Territoriaux	19,5	1	
TECH	Agents de Maîtrise Territoriaux	35	1	

9- Recrutements

Le conseil municipal décide de recruter pour une durée de six mois un agent contractuel pour effectuer l'entretien des locaux des écoles, bureaux, salles polyvalentes, églises et autres bâtiments municipaux. Ainsi qu'un agent contractuel pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activités dans le regroupement pédagogique.

10-Approbation de la Convention du C.C.A.S Intercommunal

Le Maire est chargé de la signature de la convention.

11-Acquisition d'une parcelle

Il est rappelé au conseil le projet de réalisation d'un city stade sur la commune de La Bréole. Il est proposé d'acquérir la parcelle d'une superficie de 1 654 m² pour la somme de 70 000 €. Le conseil municipal approuve cette acquisition.

12 – Adhésion au service « accessibilité des locaux de travail et ou des établissements recevant du public »

Le conseil autorise le Maire à signer la convention avec le centre de gestion.

13-Adhésion au service intercommunal de remplacement et de renforcement des services du centre de gestion.

Le conseil autorise le Maire à signer la convention avec le centre de gestion.

14- Contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage.

La commune doit adhérer au régime de l'assurance chômage pour les agents non titulaires et non statutaires (contractuels) à compter du 1^{er} Janvier 2017. Adhésion approuvée par le conseil.

15- Taxes de séjours.

Le conseil municipal autorise la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon à percevoir à compter du 1^{er} Février 2017 les taxes de séjours.

16- PLU intercommunal

Le conseil s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon.

Délibérations prises pour l'ensemble des points ci-dessus.

Questions diverses.

- Il est évoqué l'acquisition de la place de la Mairie à La Bréole, une proposition de prix doit être transmise à la propriétaire.
- Stéphane Clerjon précise que le cahier des charges concernant l'activité parapente est en ligne sur le site internet de la Mairie de Saint Vincent les Forts. Les candidatures seront reçues jusqu'à la mi-février.

Fin de séance 22h15.